



Déclarant(e) en douane

Nature du travail

Entre la douane et le client

Le déclarant en douane a la responsabilité de la déclaration en douane, qu'elle soit d'importation ou d'exportation. Son rôle est d'assurer l'interface entre les services transit et comptable des entreprises clientes et la douane.

Connaître la législation

Il établit le montant des droits et taxes et communique à la douane tous les renseignements concernant les marchandises. Les pièces sont fournies par le client. Il vérifie leur conformité à la réglementation en vigueur avant de signer le dossier et de le remettre à la douane.

Selon la marchandise

La déclaration comprend le type de vente, la facture, parfois des contrats d'assurance ou certificats sanitaires, l'origine des marchandises, leur quantité, leur poids, leur destination et le mode de transport utilisé. Chaque marchandise transportée exige des attestations différentes et parfois particulières (œuvres d'art, marchandises dangereuses...).

Parfois sur le terrain

Dans certains cas, et notamment lorsque la douane le demande, le déclarant effectue lui-même le contrôle physique des marchandises. Il prend alors contact avec le client pour faire la déclaration la plus juste possible.

Compétences requises

Rigueur et diplomatie

Ce professionnel doit faire preuve de rigueur, d'organisation et d'opiniâtreté, mais aussi de diplomatie avec les clients et les services des douanes. Par ailleurs, une résistance au stress permet de jongler avec les délais, que les entreprises veulent toujours plus courts ! Dans cette profession, les qualités personnelles et l'expérience font toute la différence.

Droit et gestion

Procédures de dédouanement, droit international des affaires, droit fiscal... les déclarants doivent connaître la législation douanière et les techniques de transit (import-export) sur le bout des doigts. Des notions de gestion et d'encadrement leur sont également d'une grande utilité.

Micro-informatique, anglais...

À l'heure du fax et de l'internet, les démarches administratives vont de pair avec la maîtrise des outils informatiques. Par ailleurs, la pratique d'une langue étrangère, en général l'anglais, est obligatoire. Enfin, le permis de conduire et un moyen de locomotion personnel sont nécessaires lors des déplacements.

Lieux d'exercice et statuts

Selon la structure

La profession étant encadrée, il faut un agrément des services des douanes pour exercer. Le déclarant peut être salarié dans le service transit ou douane d'une entreprise de transport, chez un commissionnaire ou un auxiliaire de transport reconnu par les douanes. Dans une grosse structure, il est souvent épaulé par un aide-déclarant.

Horaires souples

C'est un emploi de bureau varié, qui comporte des surcharges de travail momentanées, d'où la nécessité d'accepter une grande souplesse dans les horaires. Le rythme d'activité est souvent fonction de la disponibilité de

40 rue de la Colonie - 75013 - Paris
01 83 64 76 39
www.institutnemo.com





l'administration des douanes et des arrivages de marchandises. Plus longues sont les formalités, plus cela coûte cher au client.

Garder son autonomie

Le déclarant doit parfois assister au dédouanement des marchandises, ce qui se traduit souvent par une présence aux frontières (route, quai de gare...). Des contacts se nouent alors avec des interlocuteurs très divers : armateurs, consignataires, compagnies d'assurances... Mais c'est en toute autonomie que le déclarant en douane rédige les formulaires réglementaires.

Salaire

Salaire du débutant

Salaire moyen entre 1500 et 1800 € brut par mois.

Intégrer le marché du travail

L'essentiel du travail concerne l'import-export à l'international. En effet, la France importe des marchandises venant de pays de l'Union européenne et en exporte également vers ces pays. Ces opérations sont soumises à des déclarations en douane. Ce sont des procédures souvent complexes, qui requièrent un niveau de formation plus élevé qu'auparavant. Les postes de déclarant en douane correspondent généralement à un niveau d'agent de maîtrise ou de cadre.

Promotion possible

Il est possible de démarrer comme aide-déclarant avant de passer déclarant proprement dit. Avec de l'expérience, il est fréquent de se voir confier des responsabilités telles que l'encadrement d'un service de transit ou d'un service commercial.

40 rue de la Colonie - 75013 - Paris
01 83 64 76 39
www.institutnemo.com

